



UNION LANAUDIÈRE SUD

Politique de frais reliés à l'arbitrage 2024

01. Cours District

Ouverture de dossier

Aucun frais. Cependant, le cours doit être payé EN ENTIER avant de pouvoir prendre part à la formation.

Le cours, d'une durée de 16 heures, sera donné en présentiel : une portion théorique et un volet pratique (terrain). Le cout est de 90,00 \$.

Participants

Les participants âgés de 14 ans ou plus durant l'année en cours peuvent suivre le stage de niveau district.

Le participant doit être dûment affilié au club pour pouvoir participer au stage de formation. Cela signifie qu'il doit avoir le profil « arbitre » dans Spordle, que sa photo et ses informations soient valides et à jour. Ces étapes se font à l'un des bureaux du Club, ou en ligne.

Les postulants de moins de quatorze (14) ans doivent compléter le formulaire d'autorisation parentale. Ce document est OBLIGATOIRE. Il est accessible sur le site de l'ULS.

Paiement

Tous les paiements doivent être faits sur la plateforme Spordle AVANT de se présenter au cours. Le matériel peut être acheté au même moment ou plus tard, mais avant de se présenter à la session dite « terrain ».

Pour chaque achat, les frais administratifs ne seront pas remboursés, afin d'acquitter les frais de transaction.

Annulation

À partir du moment où le candidat a procédé à l'inscription et/ou à l'achat de matériel : 20,00 \$.





02. Remboursement du cours et/ou du matériel

L'Union Lanaudière Sud remboursera le cours, le sifflet, le drapeau et l'uniforme, si ces critères sont respectés :

- a) Cours : arbitrer au moins dix (10) matchs par an ; remboursable sur deux (2) ans
- b) Sifflet et drapeau : arbitrer au moins 15 matchs par an ; remboursable après la première année.
- c) Uniforme : arbitrer au moins 25 matchs par an (recrue : remboursable sur deux (2) ans ; vétéran : en entier)

N.B. 1. : Les matchs arbitrés pour d'autres clubs et/ou pour la Région ne sont pas comptabilisés. Par contre, les matchs hors-concours, de festivals et/ou de tournois à l'ULS le sont.

N.B. 2. : Le Club ne rembourse qu'un drapeau.

N.B. 3. : Le remboursement maximum pour un sifflet est de 7\$ et de 22\$ pour le drapeau.

N.B. 4. : Si l'achat n'a pas été fait au Club, une facture sera demandée.

N.B. 5. : Une entente peut subvenir pour un remboursement, selon certaines conditions acceptées par le Directeur à l'Arbitrage (blessure, voyage humanitaire, etc.)

N.B. 6. : Les frais de transaction sur chaque achat (3\$) ne sont pas remboursable.

Les remboursements se feront en fin de saison.

03. Frais d'affiliation

Les couts d'affiliation sont assumés par le Club.





04. Tarifs et Paiements

Les paiements se font aux deux semaines, par dépôt direct.

CATÉGORIE	Central	Assistant.e
U9	19,10 \$	
U10	21,80 \$	
U-11	23,45 \$	21,8
U-12	26,35 \$	24,55
U13-14	36,05 \$	28,3
U-13 LR	37,40 \$	29,6
U-13 LDIR	39,40 \$	29,85
U-14 LR	38,40 \$	29,6
U-14 LDIR	40,40 \$	29,85
U15-16	43	32,2
U-15 LR	45,75 \$	33,7
U-15 LDIR	46,75 \$	35,7
U-16 LR	45,75 \$	34,3
U17-18	51,75 \$	37,25
U18 LR	54,30 \$	39,8

Afin d'être payé, vous devez compléter et retourner la fiche de l'employé, un formulaire disponible en ligne.

<https://form.jotform.com/220670443783255>





05. Autres frais

- Dépannage 2h et moins : + 5,00 \$
- Match U13-U18 arbitré à deux (2) arbitres plutôt que trois (3) : salaire de l'absent.e réparti
- match U13-U18 arbitré à un (1) arbitre plutôt que trois (3) : salaire x 1,5
- Présence aux réunions, comités de travail et/ou mises à jour : 15,00 \$/h
- Accompagnement : 25,00 \$/h
- Supervision sur U13 à U18 : 35,00 \$/h

06. Frais d'assignation

Les frais d'assignation sont assumés par le Club.

07. Impôts

Veillez noter qu'une décision, prise en 2002 par la cour du Québec, a statué que les officiels au soccer (arbitres, arbitres assistants, évaluateurs et/ou formateurs) sont considérés comme des travailleurs autonomes. Il est donc de votre responsabilité de déclarer aux différents paliers gouvernementaux les revenus que vous aurez reçus durant l'année. Un relevé T4A sera remis à tous les arbitres en temps et lieu, si vous avez gagné au-delà de 500,00 \$.

Patrick Dufour
Directeur à l'arbitrage
pdufour@socceruls.com

NDLA : L'usage du masculin n'a pour but que d'alléger le texte.

